



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات

المجلة اليومية

لأهم ما ورد في الصحف الوطنية

2021-05-17

اجتماعات ماراطونية لتنفيذ تعليمات الرئيس تبون

كورونا تعقد مهام السلطة الانتخابية .

طبيب في كل ولاية للإشراف على البرتوكول الصحي

البرتوكول الصحي، على أن تتولى المندوبيات الولائية للسلطة الانتخابية، توزيعه على مختلف المراكز والمكاتب، بالتنسيق مع المندوبين البلديين. وفي هذا السياق، وجهت السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات، مراسلة إلى منسقي المندوبيات الولائية، تدعوهم فيها لتنصيب المسؤولين الولائيين عن البرتوكول الصحي والممثل في طبيب، على أن ينظم محمد شرفي، غدا الثلاثاء، ندوة عن بعد، لتوضيح كل الأمور المتعلقة بالبرتوكول الصحي وكيفية الوقاية من كورونا كوفيد-19. فيما ينتظر أن تكشف السلطة الوطنية للانتخابات، خلال الأيام القليلة القادمة، عن الضوابط المحددة للحملة الانتخابية في ظل الوضع الوبائي الحالية، خاصة وأن رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون، أمر خلال مجلس الوزراء الأخير، بضرورة وضع مخطط خاص للاحتياطات الصحية في تشريعات 12 جوان 2021 يشمل الموترين والمراكز والمكاتب، بالتنسيق مع وزارة الصحة وكل المصالح المعنية.

الانتخابية، خاصة ما تعلق بتطبيق البرتوكول الصحي، مع إمكانية معاقبة الأحزاب والقوائم المستقلة التي لم تحترم البرتوكول الصحي وعدم منحها رخصة لتنظيم تجمعات داخل القاعات. من جهة أخرى، لم تستبعد مصادر "البلاد" أن تلجأ السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات، في حال تدهور الوضع الوبائي، للاكتفاء بتنظيم حملة انتخابية جوارية بعيدا عن التجمعات داخل القاعات، وذلك تفاديا للتجمعات والاحتفاظ، خاصة وأن بعض القاعات لا تتوفر على إمكانية التباعد والتهوية الطبيعية، وأيضا استنادا لتجربة الاستفتاء على الدستور، حيث لم تحترم أغلب من نظم الحملة لإجراءات الوقاية من فيروس كوفيد-19. فيما يتعلق بالبرتوكول الصحي يوم الاقتراع، داخل مراكز ومكاتب التصويت، تعمل السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات مع الإدارات المحلية، في إطار ما ينص عليه قانون الانتخابات من تنسيق بين السلطة الانتخابية والإدارة المحلية، التي سيتم تكليفها باقتناء كل مستلزمات

6 إصابات مؤخرا في ولاية تيبازة. وتدرس السلطة الانتخابية، إمكانية تطبيق البرتوكول الصحي الذي تم تطبيقه خلال الحملة الاستفتاءية على تعديل الدستور، الذي كان في الفاتح من نوفمبر 2020، وذلك باعتبار أن الوضع الوبائي كانت مشابهة نوعا ما للوضع الحالية، خاصة من حيث عدد الإصابات. وتتمثل هذه الإجراءات في احترام التطبيق الصارم للبرتوكول الصحي المتضمن للتدابير الوقائية من خطر تفشي وباء فيروس كورونا والمتمثلة في الزامية ارتداء الأقنعة الوقائية واحترام مسافة التباعد الجسدي وتوفير المحلول الكحولي داخل القاعات خلال تنظيم التجمعات، خاصة في الولايات التي تمثل حاليا بؤر الإصابة بمختلف أشكال الفيروسات المتحورة، مع ضرورة عدم امتلاء القاعات عن آخرها وإلزام الأحزاب والقوائم المستقلة بنصف عدد ما تستوعبه القاعات. ومن المتوقع أن تفرض السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات على امتداداتها المحلية إرسال تقارير يومية، بكل ما يتعلق بالحملة

شرعت السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات في التحضير للبرتوكول الصحي الذي سيتم تطبيقه خلال الحملة الانتخابية وأيضا يوم الاقتراع داخل مكاتب ومراكز التصويت، حيث تدرس سلطة شرفي ما يتضمنه البرتوكول الصحي وذلك بالتنسيق مع وزارة الصحة واللجنة العلمية لمتابعة الوباء. سلسلة من اللقاءات شرعت فيها السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات مع اللجنة العلمية المكلفة برصد ومتابعة وباء كورونا كوفيد-19، حيث من المنتظر أن تكشف سلطة شرفي خلال الأيام القليلة القادمة، أمام مختلف وسائل الإعلام الوطنية، عن فحوى البرتوكول الصحي، الذي سيشرع في تطبيقه مع بداية الحملة الانتخابية إلى غاية الإعلان المؤقت عن نتائج الانتخابات. وتجد السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات نفسها أمام خيارين لا ثالث لهما، في ظل الارتفاع الكبير لعدد المصابين بوباء كورونا كوفيد-19، وأيضا اكتشاف معهد باستور لعدد من حالات الفيروس المتحور، سواء السلالة البريطانية أو النيجيرية وحتى الهندية، حيث تم اكتشاف

مسؤولون في أحزاب يؤكدون :

الانتخابات المرتقبة تختلف تماما عن سابقتها

للأحكام القضائية النهائية «قرارات معمة ولم تستند إلى أسباب حقيقية»، مشيرا إلى انه تم تطبيق المادة 200 «الفقرة المتعلقة بشبهة الفساد».

بالرغم من كل التحفظات التي أبدتها حمدادوش المحسوب على المعارضة، إلا أنه يعتبر السلطة الوطنية المستقلة لتنظيم الانتخابات «مكسبا تاريخيا وسياسيا»، معترفا أن معاملتها مع جميع الأحزاب كانت نفسها، ولم تنحاز لأي حزب أو مترشح، لكن يرى أنه من الضروري أن تستدرك بعض «الخدوش»، فيما يتعلق بشبهة المال الفاسد، التي يحاربه الجميع.

بن بعبيش: عزوف أسماء فازت في التشريعات السابقة

قال طاهر بن بعبيش، رئيس حزب الفجر الجديد، إن الانتخابات التشريعية المقبلة تختلف عن سابقتها من حيث إعداد القوائم ووضع الملفات، ومن حيث الترتيب، حيث لم يعد للحزب أي دور في تقديم أو تأخير أي مرشح في القائمة، كما ان عزم القوائم مشكلة من شباب، مسجلا عزوف لأسماء فازت في التشريعات السابقة.

غير أن بن بعبيش يبدي تخوفه من أن يؤدي احتدام المعترك الانتخابي إلى دخول قوائم من نفس التشكيلة السياسية في حملات «انتخابية متضادة»، كما امتعض من إقصاء بعض المترشحين بتهم «باطلة»، على حد قوله.

يرى بن بعبيش أنه من الضروري فهم القانون بصفة «موحدة»، لأن بعض القرارات والإقصاء كانت من اجتهاد منسقين ولائيين، متمنيا أن يتم استدراك ذلك لاحقا.

بن عقون: رفض الترشيحات مؤسس في الغالب

فيما يختص رفض السلطة الوطنية للانتخابات الكثير من المترشحين على مستوى قوائم الأحزاب أو المستقلين، يرى عيسى بن عقون، أستاذ العلوم السياسية والعلاقات الدولية كانت في الغالب «مؤسسة»، وذلك على اعتبار أن أغلب الملفات المرفوضة كانت تلتصق بها شبهات الفساد المالي والإداري ومتابعات قضائية، ولذلك توجب رفض ملفاتهم، وذلك تطبيقا للقانون العضوي للانتخابات المعدل.

واستطرد «فقط يبقى أن السلطة الوطنية للانتخابات كانت «متشددة» في رفضها لبعض الملفات باعتبار أن هذه الملفات لم تستوف كل إجراءات التقاضي. وفيما يتعلق بالانتخابات التشريعية المقبلة، يعتقد بن عقون أنها تختلف قليلا عن السابقة، من حيث نمط الانتخاب والممثل في القائمة المفتوحة، التي تمكن الناخب وتعطيه الحرية في اختيار من يراه صالحا وخادما الصالح العام، لافتا إلى أن هذا النمط من طرق الانتخاب، قد يزيد من فرص المشاركة الشعبية في الانتخابات التشريعية القادمة.

وشدد على ضرورة تحضير الجو الملائم لإجراء الانتخابات في ظروف من الشفافية والنزاهة وتأكيد بصمة الصندوق الشفاف الأبيض.

ثمن عدد من الأحزاب السياسية عمل السلطة الوطنية المستقلة لتنظيم الانتخابات المتمثل في دراسة الطعون والملفات الخاصة بالانتخابات التشريعية المزمعة 12 جوان القادم، لكنها أبدت بعض التحفظات حول بعض المترشحين الذين تم إسقاطهم من القوائم، بحسب التصريحات التي أدلت بها لـ «الشعب».

حياة / ك.

اعتبر كل من سفيان جيلالي، رئيس حزب جيل جديد، طاهر بن بعبيش، رئيس حزب الفجر الجديد، وناصر حمدادوش، عضو قيادي ونائب سابق بالمجلس الشعبي الوطني عن حركة مجتمع السلم «حمس»، الانتخابات التشريعية المنتظرة، الشهر القادم، تختلف تماما عن سابقتها.

ولعل أهم ما يميزها هو السلطة الوطنية المستقلة لتنظيم الانتخابات التي يروا أنها كانت موضوعية إلى حد كبير في دراستها لملفات الترشيح والطعون، ولو أنهم يتحفظون عن قرارات إقصاء بعض المترشحين وإسقاطهم من قوائم الترشيح على أساس أن ملفاتهم لم تستوف كل إجراءات التقاضي الخاصة بشبهة المال الفاسد.

جيلالي: بعض التجاوزات ناتجة عن عدم توفر الخبرة

بالنسبة لرئيس حزب جيل جديد سفيان جيلالي، فإنه يعتبر تشريعات 12 جوان تختلف تماما عن السابقة، لأنه لأول مرة تشرف عليها سلطة مستقلة، التي كانت مطالبا ملحا من قبل الأحزاب السياسية طيلة الاستحقاقات السياسية التي عرفتها الجزائر في العقدين الأخيرين، لافتا أن هذه المرة هناك تغيير قانون الانتخابات.

قال جيلالي، إنه كان هناك اجتهاد من قبل السلطة في فترة ما بين جمع التوقيعات وإيداع الملفات، مسجلا تفاعلا «غير مرن» فيما يتعلق بهذه الأخيرة، مشيرا إلى أن هناك بعض الأشياء لم تتحكم فيها، معتبرا ذلك «أمرا طبيعيا»، لعدم توفر الخبرة.

كما سجل جيلالي «قسوة» في اتخاذ بعض القرارات، كإسقاط التوقيعات المزدوجة، وكان من المفروض -بحسبه- أن يتم فتح تحريات فيما يخص جمع التوقيعات، والتأكد من أن هناك احتيال قبل تطبيق القرار.

من بين النقائص والتجاوزات المسجلة في ملفات الترشيح، إسقاط شباب من قوائم الترشيح الذين لم يتحصلوا على البطاقة الصفراء النهائية الخاصة بالإعفاء من الخدمة الوطنية، وأضاف في هذا الصدد أن هناك بعض الصعوبات وأشياء تبدوله غريبة منها قبول قائمة حرة، بولاية تيبازة تحمل اسم حزب «جيل جديد».

حمدادوش: السلطة لم تنحاز لأي حزب أو مترشح

أبدى ناصر حمدادوش عضو قيادي في حركة مجتمع السلم «حمس» ونائب سابق بالمجلس الشعبي الوطني، تحفظاته حول بعض القرارات التي اتخذتها السلطة الوطنية المستقلة لتنظيم الانتخابات، التي أقدمت -كما قال- على إقصاء مترشحين بناء على تقارير أمنية، وعدم استنادها

الأحزاب والأحرار وجها لوجه مع الناخبين بداية من الخميس

الساعات الأخيرة قبل انطلاق سباق البرلمان

- رئيس الجمهورية أمر بتوفير كل ضمانات النزاهة والشفافية
- الساطة المستقلة ملتزمة بمرافقة المترشحين لتذليل العقبات
- نبذ خطاب الكراهية وإبعاد المال الفاسد رهان 12 جوان
- 1483 قائمة منها 837 من الأحرار و646 قائمة حزبية



لهذا الاستحقاق بقناعة ضرورة تدارك كل نقص وتسوية كل مشكلة عابرة. وهي مهمة اعترف شرقي بثقلها ومسؤوليتها الصعبة دون أن يمنعه ذلك من القول إن الأمر يقع على عاتق السلطة بالسهر على تنظيم هذا الموعد الانتخابي في ادق حيثياته وخاصة وأنه جاء في توقيت حساس وخطير بما يستدعي التحكم في كل تفاصيله التنظيمية لتفادي كل انزلاق أو هفوات.

وهو الرهان الذي جعل السلطة الوطنية المستقلة لمراقبة الانتخابات تحرص على أن يكون تنظيم العملية الانتخابية في مستوى تطلعات وآمال المترشحين وجعلت رئيسها يستبشر خيرا بالنظر إلى الأصداء الإيجابية التي ترد إلى السلطة والتي أجمعت على رضى واسع لدى الطبقة السياسية أياما قبل ساعة الحسم الانتخابي في 12 جوان القادم. تجدر الإشارة إلى أن عدد القوائم المقبولة كليا لخوض غمار السباق الانتخابي بلغ عددها 1483 قائمة منها 837 قائمة من المترشحين الأحرار مقابل 646 قائمة حزبية تم توزيع الأرقام التعريفية الخاصة بـ28 حزبا سياسيا سيتقدمون للاستحقاق المقبل داخل وخارج الوطن، وتلك الخاصة بأزيد من 800 قائمة انتخابية مستقلة عبر 58 ولاية.

القادم وتركيبته البشرية أول نموذج لذلك. والمؤكد أن الحملة الانتخابية وخطابات المتنافسين واللغة المستعملة ستكون أول تجسيد لهذه الجزائر التي يتوق الجميع لبنائها وخاصة وأن قانون الانتخابات منعه على المترشحين استخدام كل خطاب للكراهية وزرع الفتنة وكل أشكال التمييز، تماشيا مع مضمون دستور 2020 الذي شدد في ديباجته على نبذ الفتنة والعنف والتطرف وخطابات الكراهية وكل أشكال التمييز.

التزام بتذليل الصعوبات قبيل الاستحقاق

وحتى يضبط عقارب الساعة الانتخابية ينتظر أن يلتقي محمد شرقي بممثلي بعض القوائم الانتخابية المستقلة بناء على طلب منهم، تعميقا للمشاورات التي فتحتها السلطة المستقلة مع الطبقة السياسية لمواجهة الصعوبات المحتملة التي يمكن أن تعترض المترشحين قبيل خوض غمار تشريعات 12 جوان. وقال شرقي إن الأخذ بخيار الحوار المباشر مع مختلف الأطراف السياسية المعنية بهذا الاقتراع، سمح بمواجهة كل المشاكل الطارئة التي ظهرت والتي يمكن أن تظهر في سياق الاستعدادات الجارية

لم تعد تفصلنا عن انطلاق الحملة الانتخابية لموعد 12 جوان القادم، سوى ثلاثة أيام ليدخل المتنافسون للظفر بمقعد تحت قبة المجلس الشعبي الوطني حلبة كسب تعاطف وود الناخبين ضمن سباق انتخابي سيتواصل على مدار ثلاثة أسابيع كاملة يستعرض خلال المرشحين من أحرار ومن الأحزاب، أفكارهم وتصوراتهم للمشاكل المطروحة وحلولهم المقترحة. إيمان بلعمري

وسيتتم تنشيط الحملة الانتخابية للتشريعات القادمة هذه المرة في أجواء من الطمأنينة بالنظر إلى أحكام القانون المتعلق بالوقاية من الفساد وقانون العقوبات، الذي وضع آليات عملية لضمان نزاهة العملية الانتخابية وحماية الاقتراع من كل عمل يرمي إلى تعطيل سيره العادي وممارسة المواطنين لحقهم الانتخابي بكل حرية.

وأكد محمد شرقي، رئيس الهيئة الوطنية المستقلة للانتخابات، أن الحملة الانتخابية ستتم تحت أعين ومجهر أعضاء لجنة مستقلة مكونة من ممثلين عن مجلسي الدولة والمحاسبة وكذا المحكمة العليا، وهي كلها هيئات من صلاحياتها مراقبة الاخلاق العامة والتسيير الشرعي للدولة، لإبعاد المال الفاسد عن العملية الانتخابية في كافة مراحلها وتضيق الخناق على من يحاول اللجوء إلى استخدامه.

ولم يمنع ذلك، محمد شرقي، رئيس السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات، أول أمس، خلال إشرافه على قرعة توزيع الأرقام التعريفية للمترشحين من توجيه نداء لفعاليات الطبقة السياسية دعاهما من خلاله إلى التحلي بقواعد المنافسة النزيفة والشريفة والديمقراطية تجسيدا لشعار الجزائر الجديدة وجعل البرلمان

Le scrutin pour les législatives du 12 juin s'approche

Début de la campagne électorale jeudi prochain

Le déroulement de la campagne électorale pour les législatives du 12 juin prochain sera bien particulier en raison du contexte politique et sanitaire inédit. Samedi dernier, le Président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi a annoncé, en marge de la réunion tenue au Centre International des Conférences (CIC), à Alger, avec les représentants des partis politiques et des indépendants pour le tirage au sort des identifiants des listes électorales, la date de l'ouverture de la campagne électorale, en prévision du scrutin du 12 juin, le jeudi 20 mai.

Elle devra s'achever trois (3) jours avant le jour du vote. Plus que trois jours avant le coup d'envoi officiel de la campagne électorale pour les législatives du 12 juin. Pendant plus de trois semaines, les partis politiques et les candidats indépendants vont tenter de convaincre les électeurs à travers le pays dans leurs courses pour les législatives 2021. «Vous attendez que l'autorité soit le soutien technique organisationnel suffisant pour vous, et nous attendons de vous, ce que cette étape sensible exige l'attachement aux règles de la concu-



Charfi est revenu sur le mandat des médias qui doivent informer les citoyens sur les candidats et leurs programmes, sans biaiser l'opinion publique. (Ph. : D.R)

rence loyale, honorable et démocratique, pour un véritable dénouement en Algérie qui se reflète dans l'image du nouveau Parlement», a déclaré M. Charfi devant les participants à cette réunion, faisant toute la lumière sur les règles et dispositions la nouvelle loi organique relative au régime électoral. Il a mis en garde les candidats contre toute violation de ladite loi, affirmant, à ce propos, que «tout candidat ou personne qui participe à une campagne électorale doit s'abstenir de tenir tout discours haineux et toute forme de discrimination, et que l'utilisation de langues étrangères durant la campagne électorale est interdite».

«Nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, faire campagne, en dehors de la période prévue par la loi et

que tout candidat aux élections bénéficie d'un accès équitable aux médias audiovisuels autorisés, en application de la législation et de la réglementation en vigueur», se référant au texte de loi qui interdit, également, «l'utilisation de tout procédé publicitaire commercial à des fins de propagande durant la période de la campagne électorale ainsi que la diffusion et la publication de sondage portant sur les intentions de vote des électeurs 72 heures avant la date du scrutin sur le territoire national et 5 jours pour la communauté nationale établie à l'étranger». Le président de l'ANIE est revenu sur le mandat des médias qui doivent informer les citoyens sur les candidats et leurs programmes, sans biaiser l'opinion publique.

La loi est claire sur cette question.

«Des surfaces publiques réservées à l'affichage des candidatures sont attribuées équitablement à l'intérieur des circonscriptions électorales. Toute autre forme de publicité, en dehors des emplacements réservés à cet effet, est interdite», a précisé le texte de loi qui avertit contre «l'utilisation à des fins de propagande électorale, des biens ou moyens d'une personne morale publique ou privée, institution ou organisme publics».

Concernant le financement de la campagne électorale, la nouvelle législation autorise les financements provenant «de la contribution des partis politiques constituée des cotisations de leurs membres et des revenus liés à l'activité du parti, de l'apport personnel du candidat, des dons en numéraire ou en nature provenant des citoyens personnes physiques et des aides éventuelles que peut accorder l'Etat aux jeunes candidats dans les listes indépendantes aux élections législatives et locales».

Par ailleurs, il est interdit «de recevoir, d'une manière directe ou indirecte, des dons en espèces, en nature ou toute autre contribution, quelle qu'en soit la forme, provenant d'un Etat étranger ou d'une personne physique ou morale de nationalité étrangère». M. Charfi a réaffirmé son engagement à lutter contre «l'utilisation de l'argent sale dans la campagne électorale».

Samira Takharboucht

Charfi rassure les candidats en lice pour les législatives 2021 : «Toutes les choses seront claires dès le début de la campagne électorale»

A quelques jours du coup d'envoi officiel de la campagne électorale pour les législatives du 12 juin prochain, le président l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a tenu à rassurer les partis politiques et candidats indépendants en lice pour ces élections de «l'engagement de son instance à accompagner la classe politique en écoutant les préoccupations des partis politiques et des listes électorales indépendantes en lice pour les législatives du 12 juin prochain», rappelant, «la lourde responsabilité qui pèse sur le Pouvoir en organisant cette échéance électorale, intervient à un tournant sensible et dangereux qui requiert la maîtrise de tous ses détails».

Lors de la rencontre de supervision de l'opération de tirage au sort pour l'octroi des numéros d'identification aux partis politiques et aux listes indépendantes en lice pour les prochaines législatives, M. Charfi a réitéré la mobilisation et l'engagement de son instance «à accompagner la classe politique représentée par les partis et les listes indépendants afin d'aplanir les difficultés

auxquelles ils peuvent être confrontés avant cette échéance», espérant que «ce rendez-vous soit à la hauteur des attentes des candidats». Il a fait part de sa satisfaction quant au travail accompli par son instance et le retour positif de la classe politique. «Les échos parvenus à l'instance qu'il préside relèvent une grande satisfaction de la classe politique», a-t-il indiqué, expliquant que «ces rencontres s'inscrivent dans le cadre des consultations que l'ANIE a ouverte avec la classe politique afin de faire face aux éventuelles difficultés que les candidats pourraient rencontrer avant d'entrer dans le cours des législatives du 12 juin». Plusieurs autres consultations figurent dans son agenda.

«Nous allons rencontrer prochainement dans ce contexte certains représentants des listes électorales indépendantes, à leur demande, après avoir rencontré auparavant des représentants de 9 wilayas et sa rencontre avec des représentants de 16 partis politiques», a-t-il soutenu. Pour rappel, M. Charfi s'est entretenu, à huis clos, mercredi dernier avec plusieurs représentants des listes

électorales indépendantes dans le cadre des préparatifs de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), prévue le 12 juin prochain. Les participants à cette rencontre ont évoqué et discuté avec le président de l'ANIE «leurs principales préoccupations communes avec celles exposées par les représentants des partis politiques rencontrés dimanche dernier. «Elles portent essentiellement sur la surveillance du déroulement de l'opération électorale afin de garantir sa transparence par l'ANIE», a déclaré M. Charfi.

En réponse aux craintes et préoccupations des candidats en lice pour les législatives prochaines, le président de l'ANIE a assuré que «dès le lancement de la campagne électorale, toutes les choses seront claires et tous les moyens disponibles pour permettre à tous les candidats d'entrer en lice dans de meilleures conditions possibles, à la faveur de la réunion de tous les moyens matériels, logistiques et organisationnels nécessaires pour une campagne moderne aux normes démocratiques».

Samira Takharboucht

CAMPAGNE ÉLECTORALE DES LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

"Tout sera prêt" assure l'Anie

Le lancement officiel de la campagne électorale pour les législatives du 12 juin prochain est fixé à ce jeudi 20 mai, a annoncé le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie).

PAR LAKHDARI BRAHIM

Mohamed Charfi assure que les "recours ont été transmis à temps au Conseil d'État et toutes les listes seront prêtes pour se lancer dans la course".

Les numéros d'identifiants ont été attribués aux candidats lors d'une cérémonie tenue samedi. Le Conseil d'État doit encore statuer sur quelques recours. Selon les prévisions de l'Anie, tout "sera prêt pour lancer la campagne le jeudi 20 mai". Les candidats s'attendent à une rude compétition. Questionné dans un reportage de la chaîne 3 de la Radio algérienne, le docteur Tigharsi se présente pour la première fois à des élections. Représentant de la liste indépendante El-Badil à Blida, le candidat se prépare pour "beaucoup de travail et de négociations avec les partis politiques."

Le FJD table sur "le bouche à oreille"

De leur côté, les partis politiques, habitués des courses électorales seront obligés de s'adapter à la nouvelle donne qui met fin à l'avantage donné aux têtes de listes. "C'est un nouveau régime d'élection basé sur le nom", souligne Hakimi Chamseddine, représentant du parti Front de la justice et du développement (FJD). Le parti compte mener une campagne de proximité pour convaincre les électeurs. "Nous n'allons pas nous concentrer sur les meetings puisque c'est une campagne qui va se faire de bouche à oreille", prévoit ce candidat FJD.

La campagne électorale pour les législa-



tives du 12 juin 2021 débutera ce jeudi 20 mai pour s'achever 3 jours avant le jour "J", sachant qu'elle est déclarée ouverte 23 jours avant la date du scrutin, selon la nouvelle loi organique relative au régime électoral.

L'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral stipule que " la campagne électorale est déclarée ouverte 23 jours avant la date du scrutin et s'achève 3 jours avant la date du scrutin".

Elle énonce également que "nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, faire campagne, en dehors de la période prévue par la loi et que tout candidat aux élections bénéficie d'un accès équitable aux médias audiovisuels autorisés, en application de la législation et de la réglementation en vigueur".

La loi relève aussi que tout "candidat ou personne qui participe à une campagne électorale doit s'abstenir de tenir tout discours haineux et toute forme de discrimination, et l'utilisation de langues étrangères durant la campagne électorale est interdite".

Le texte de loi interdit, en outre, "l'utilisation de tout procédé publicitaire commercial à des fins de propagande durant

la période de la campagne électorale ainsi que la diffusion et la publication de sondage portant sur les intentions de vote des électeurs 72 heures avant la date du scrutin sur le territoire national et 5 jours pour la communauté nationale établie à l'étranger".

Interdiction de dons pour financer la campagne électorale

La loi prévoit, par ailleurs, que des surfaces publiques réservées à l'affichage des candidatures sont attribuées équitablement à l'intérieur des circonscriptions électorales. "Toute autre forme de publicité, en dehors des emplacements réservés à cet effet, est interdite", ajoute le texte. Il est, entre autres, interdit, sauf dispositions législatives contraires, "l'utilisation à des fins de propagande électorale, des biens ou moyens d'une personne morale publique ou privée, institution ou organisme publics. Est interdite à des fins de propagande électorale, l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, des lieux de culte, des institutions et administrations publiques, ainsi que des établissements

d'éducation, d'enseignement et de formation, quelle que soit leur nature ou appartenance", prévient la loi.

Au volet financement, la loi stipule que la "campagne électorale est financée notamment au moyen de ressources provenant de la contribution des partis politiques constituée des cotisations de leurs membres et des revenus liés à l'activité du parti, de l'apport personnel du candidat, des dons en numéraires ou en nature provenant des citoyens personnes physiques et des aides éventuelles que peut accorder l'État aux jeunes candidats dans les listes indépendantes aux élections législatives et locales". La loi interdit à cet égard à tout candidat à une élection "de recevoir, d'une manière directe ou indirecte, des dons en espèces, en nature ou toute autre contribution, quelle qu'en soit la forme, provenant d'un État étranger ou d'une personne physique ou morale de nationalité étrangère".

AUTORITÉ INDÉPENDANTE DES ÉLECTIONS

Engagement à accompagner tous les candidats

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, a réaffirmé, samedi dernier à Alger, «l'engagement» de son instance à accompagner la classe politique en écoutant les préoccupations des partis politiques et des membres des listes électorales indépendantes en lice pour les législatives du 12 juin prochain. Supervisant l'opération de tirage au sort pour l'octroi des numéros d'identification aux partis politiques et aux listes indépendantes en lice pour les prochaines législatives, Charfi a affirmé que l'Anie «s'engage à accompagner la classe politique représentée par les partis et les listes indépendantes, afin d'aplanir les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés avant cette échéance». Le même responsable a ajouté «qu'il rencontrera prochainement dans ce contexte certains représentants des listes électorales indépendantes, à leur demande», après avoir rencontré auparavant des représentants de 9 wilayas et sa rencontre avec des représentants de 16 partis politiques. Ces rencontres s'inscrivent, a-t-il expliqué, dans le cadre des «consultations que l'Anie a ouvertes avec la classe politique, afin de faire face aux éventuelles difficultés que les candidats pourraient rencontrer avant d'entrer dans le cours des législatives du 12 juin». Evoquant l'importance des élections législatives,



Charfi a affirmé que la lourde responsabilité qui pèse sur le pouvoir en organisant cette échéance électorale intervient à un tournant sensible et dangereux qui requiert la maîtrise de tous ses détails. L'Anie aspire que l'organisation de ce rendez-vous soit à la hauteur des attentes des candidats, a indiqué son pré-

sident, faisant savoir que les échos parvenus à l'instance qu'il préside relèvent une grande satisfaction de la classe politique. «Grâce aux concertations menées avec les acteurs politiques concernés par cette échéance, les obstacles survenus ont été surmontés», a-t-il dit. «Tous les obstacles, quelle qu'en soit la nature, doivent être levés. La nouvelle loi électorale a apporté plusieurs nouveautés dans les élections en Algérie», a-t-il assuré. S'agissant du tirage au sort d'octroi des numéros d'identification pour les partis politiques et les listes indépendantes, Charfi a précisé que ces numéros resteront en vigueur du début de la campagne jusqu'au jour du scrutin.

Celle-ci débutera jeudi prochain après avoir été programmée initialement pour aujourd'hui. Le tirage au sort a permis d'octroyer les numéros d'identification à 28 partis politiques et à plus de 800 listes électorales indépendantes à travers les 58 wilayas. S'adressant à la classe politique, Charfi a déclaré : «Vous attendez que l'Autorité soit le soutien technique organisationnel suffisant pour vous, et nous attendons de vous à ce que cette étape sensible exige l'attachement aux règles de la concurrence loyale, honorable et démocratique, pour un véritable renouveau en Algérie qui sera reflété par le nouveau Parlement».

Ce que prévoit la loi

La campagne électorale pour les législatives du 12 juin 2021 débutera le jeudi 20 mai pour s'achever 3 jours avant le jour J, sachant qu'elle est déclarée ouverte 23 jours avant la date du scrutin, selon la nouvelle loi organique relative au régime électoral. En effet, l'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral stipule que «la campagne électorale est déclarée ouverte 23 jours avant la date du scrutin» et «s'achève 3 jours avant la date du scrutin».

Elle énonce également que «nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit», faire campagne en dehors de la période prévue par la loi et que tout candidat aux élections «bénéficie d'un accès équitable aux médias audiovisuels autorisés, en application de la législation et de la réglementation en vigueur». La loi relève aussi que tout candidat ou personne qui participe à une campagne électorale doit s'abstenir de tenir tout dis-



cours haineux et toute forme de discrimination, et que l'utilisation de langues étrangères durant la campagne électorale est interdite. Le texte de loi interdit, en outre, l'utilisation de tout procédé publicitaire commercial à des fins de propagande durant la période de la campagne électorale, ainsi que la diffusion et la publication de sondages portant sur les intentions de vote des électeurs 72 heures avant la date du scrutin sur le territoire national et 5 jours pour la communauté nationale établie à l'étranger. La loi prévoit, par ailleurs, que des surfaces

publiques réservées à l'affichage des candidatures soient attribuées équitablement à l'intérieur des circonscriptions électorales. «Toute autre forme de publicité, en dehors des emplacements réservés à cet effet, est interdite», ajoute le texte. Il est, entre autres, interdit, sauf dispositions législatives contraires, «l'utilisation à des fins de propagande électorale, des biens ou moyens d'une personne morale publique ou privée, institution ou organisme publics». «Est interdite à des fins de propagande électorale, l'utilisation, sous quelque forme que ce soit,

des lieux de culte, des institutions et administrations publiques, ainsi que des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation, quelle que soit leur nature ou appartenance», prévient la loi. Au volet financement, la loi stipule que la campagne électorale est financée notamment au moyen de ressources provenant de la contribution des partis politiques constituée des cotisations de leurs membres et des revenus liés à l'activité du parti, de l'apport personnel du candidat, des dons en numéraire ou en nature provenant des citoyens personnes physiques et des aides éventuelles que peut accorder l'Etat aux jeunes candidats dans les listes indépendantes aux élections législatives et locales. La loi interdit à cet égard à tout candidat à une élection «de recevoir, d'une manière directe ou indirecte, des dons en espèces, en nature ou toute autre contribution, quelle qu'en soit la forme, provenant d'un Etat étranger ou d'une personne physique ou morale de nationalité étrangère».

REPORT DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE AU 20 MAI

Tout bénéf pour les partis

LE REPORT DU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE AU 20 MAI ne semble pas déranger les partis politiques qui estiment que cela n'aura aucune incidence sur le déroulement de l'événement. Pour certains, ce décalage de trois jours permettra de peaufiner leurs stratégies de communication. En outre, l'essentiel est que la campagne se déroule sans anicroche et que le rendez-vous du 12 juin prochain ne soit en aucun cas perturbé.

Les partis politiques participant aux législatives du 12 juin prochain se montrent compréhensifs quant au report de l'entame de la campagne électorale au 20 mai prochain alors qu'elle a été initialement annoncée pour aujourd'hui, le 17 mai. C'est ainsi qu'Ahmed Daoui, le premier responsable du parti El Karama, explique d'entrée que «nous sommes compréhensifs car l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a encore besoin d'un peu plus de temps pour finaliser certains détails organisationnels en rapport avec l'élection». «Cela ne nous inquiète pas outre mesure», lance-t-il au motif que «l'essentiel de notre campagne électorale ne sera pas focalisé sur les déplacements et les grands meetings, mais plutôt sur le tra-

vail de proximité au niveau des quartiers». Dans ce cadre, Daoui lance : «Nous pensons que le parti gagnant ne fondera pas sa campagne sur les meetings et la mise en scène, mais plutôt sur des rencontres directes avec les citoyens, le porte-à-porte, au niveau des cafés et des lieux publics» précisant qu'il «n'y a pas meilleure manière de mobiliser le citoyen que d'aller à sa rencontre directe». Même état d'esprit chez le Rassemblement national démocratique (RND) qui garde toute sa sérénité face à ce décalage de trois jours du début de la campagne électorale. Safi Arabi, le responsable de la communication de ce parti, note, à cet égard, que «le fait que la campagne débute le 20 mai, cela va décaler le programme de campagne, mais, nous nous adaptons à cette situation puisque les tribunaux administratifs n'ont pas tranché certaines candidatures». Dans ce cadre, le responsable du RND insiste sur le fait que «l'essentiel pour nous est que le pays se porte bien et que l'on respecte les rendez-vous institutionnels et le cadre constitutionnel». Même topo chez Djil Djadid, le parti de Sofiane Djillali. «Nous sommes obligés de respecter la loi en dépit de ce report», note à ce propos le responsable de la communication de cette formation politique, Habib Brahmia, précisant que «nous étions prêts à débiter la campagne initialement prévue pour aujourd'hui le 17 mai, mais puisque l'autorité des élections n'est pas totalement prête au regard de la non-validation définitive de toutes les listes, nous allons en profiter pour mieux préparer la campagne». Toutefois, le responsable de Jil Jadid estime que «c'est dommage qu'on perde 2 jours de campagne parce qu'il y a 52 wilayas à couvrir et désormais ce sera difficile de les parcourir toutes. Nous devons faire des arbitrages et des choix». Salah Houcine, responsable du Mouvement El Bina, quant à lui, estime que «l'Anie a besoin encore de temps pour mieux s'organiser mais, on n'y peut rien, les recours ont tardé à être traités». Djamel Benabdeslam, président du Front de l'Algérie nouvelle (FAN), note, quant à lui, que «le temps n'a pas suffi à l'Anie pour traiter nombre de questions organisationnelles en rapport avec l'élection à l'instar des recours en relation avec des candidatures et pour rendre des réponses aux partis par rapport à la validité de certaines listes».

■ Fatma-Zohra Hakem

Législatives du 12 juin

La campagne électorale débutera ce jeudi

R. N.

La campagne électorale pour les législatives du 12 juin 2021 débutera jeudi 20 mai pour s'achever 3 jours avant le jour du scrutin, selon la nouvelle loi organique relative au régime électoral. L'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral stipule également que «nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit», faire campagne, en dehors de la période prévue par la loi et que tout candidat aux élections «bénéficie d'un accès équitable aux médias audiovisuels autorisés, en application de la législation et de la réglementation en vigueur». La loi relève aussi que tout candidat ou personne qui participe à une campagne électorale doit s'abstenir de tenir tout discours haineux et toute forme de discrimination, et que l'utilisation de langues étrangères durant la campagne électorale est interdite.

Le texte interdit aussi l'utilisation de tout précédé publicitaire commercial à des fins de propagande durant la période de la campagne électorale ainsi que la diffusion et la publication de sondage portant sur les intentions de vote des électeurs 72 heures avant la date du scrutin sur le territoire national et 5 jours pour la communauté nationale établie à l'étranger.

Des surfaces publiques réservées à l'affichage des candidatures sont attribuées équitablement à l'intérieur des circonscriptions électora-

les. «Toute autre forme de publicité, en dehors des emplacements réservés à cet effet, est interdite», ajoute le texte.

Il est, entre autres, interdit, sauf dispositions législatives contraires, «l'utilisation à des fins de propagande électorale, des biens ou moyens d'une personne morale publique ou privée, institution ou organisme publics», mais également les «lieux de culte, des institutions et administrations publiques, ainsi que des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation, quelle que soit leur nature ou appartenance».

Au volet financement, la loi stipule que la campagne électorale est financée notamment au moyen de ressources provenant de la contribution des partis politiques constituée des cotisations de leurs membres et des revenus liés à l'activité du parti, de l'apport personnel du candidat, des dons en numéraire ou en nature provenant des citoyens personnes physiques et des aides éventuelles que peut accorder l'Etat aux jeunes candidats dans les listes indépendantes aux élections législatives et locales. La loi interdit tout financement, quelle qu'en soit la forme, provenant d'un Etat étranger ou d'une personne physique ou morale de nationalité étrangère».

L'ANIE S'ENGAGE À ACCOMPAGNER LES CANDIDATS

Le président l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE),

Mohamed Charfi, a réaffirmé, samedi, «l'engagement» de son instance à accompagner la classe politique en écoutant les préoccupations des partis politiques et des listes électorales indépendantes en lice pour les législatives du 12 juin prochain.

Supervisant l'opération de tirage au sort pour l'octroi des numéros d'identification aux partis politiques et aux listes indépendantes en lice pour les prochaines législatives, M. Charfi a affirmé que l'ANIE «s'engage à accompagner la classe politique représentée par les partis et les listes des indépendants afin d'aplanir les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés avant cette échéance».

Selon lui, une rencontre est prévue «prochainement» avec des représentants des listes électorales indépendantes, à leur demande», après avoir rencontré auparavant des représentants de 9 wilayas et sa rencontre avec des représentants de 16 partis politiques.

Grâce aux concertations menées avec les acteurs politiques concernés par cette échéance, les obstacles survenus ont été surmontés, a-t-il dit. Tous les obstacles, quelle qu'en soit leur nature, doivent être rattrapés. La nouvelle loi électorale a apporté plusieurs nouveautés dans les élections en Algérie», a-t-il assuré.

Le tirage au sort a permis d'octroyer les numéros d'identification à 28 partis politiques et à plus de 800 listes électorales indépendantes à travers les 58 wilayas.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

ANIE
**ENGAGEMENT À ACCOMPAGNER
LES CANDIDATS**

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a réaffirmé, samedi à Alger, «l'engagement» de son instance à accompagner la classe politique, en écoutant les préoccupations des partis politiques et des listes électorales indépendantes en lice pour les législatives du 12 juin prochain.

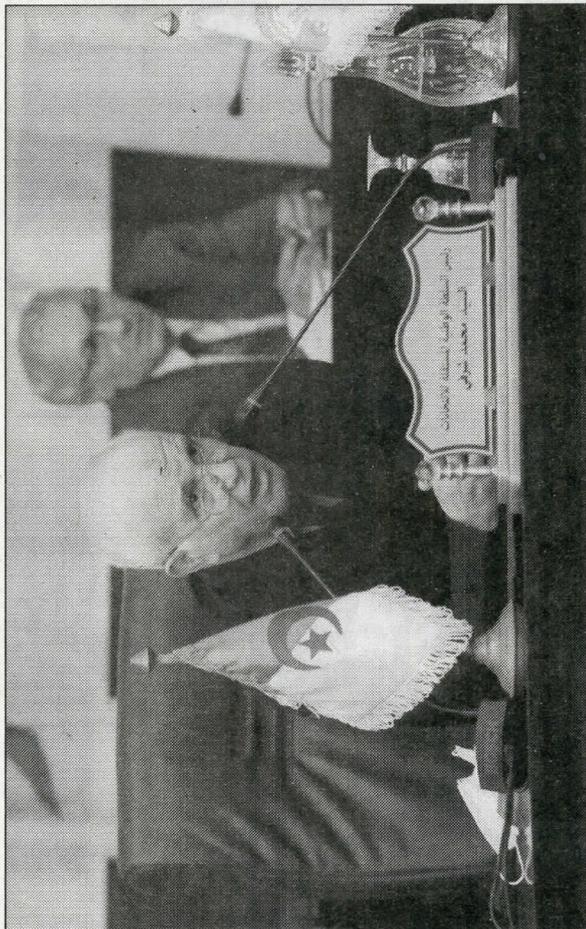
Supervisant l'opération de tirage au sort pour l'octroi des numéros d'identification aux partis politiques et aux listes indépendantes en lice pour les prochaines législatives, M. Charfi a affirmé que l'ANIE «s'engage à accompagner la classe politique représentée par les partis et les listes indépendants afin d'aplanir les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés avant cette échéance».

Le même responsable a ajouté «qu'il rencontrera prochainement dans ce contexte certains représentants des listes électorales indépendantes, à leur demande», après avoir rencontré auparavant des représentants de 9 wilayas et des représentants de 16 partis politiques.

Ces rencontres s'inscrivent, a-t-il expliqué, dans le cadre des «consultations que l'ANIE a ouvertes avec la classe politique afin de faire face aux éventuelles difficultés que les candidats pourraient rencontrer avant d'entrer dans le cours des législatives du 12 juin».

Évoquant l'importance des élections législatives, M. Charfi a affirmé que la lourde responsabilité qui pèse sur le pouvoir, en organisant cette échéance électorale, intervient à un tournant sensible et dangereux qui requiert la maîtrise de tous ses détails.

L'ANIE aspire à ce que l'organisation de ce rendez-vous soit à la hauteur des attentes



Ph. : Bilal

tiques et à plus de 800 listes électorales dépendantes à travers les 58 wilayas.

La campagne électorale pour les législatives du 12 juin débutera jeudi prochain (20 mai), après avoir été programmée initialement pour aujourd'hui, lundi, a aussi annoncé Mohamed Charfi.

L'orateur a ajouté que l'ANIE «a pu mobiliser les énergies nécessaires pour faire face au grand nombre de contentieux liés aux listes de candidats, en plus des efforts du Conseil d'Etat pour statuer sur les recours soumis, et sans la sagesse, ces obstacles auraient été une pierre d'achoppement de la bonne préparation de ces élections».

Il a ajouté que «tous les recours sont arrivés à temps, et ils ont été tranchés en temps opportun», expliquant qu'«il ne reste que quelques cas qui le seront dans les délais fixés, jusqu'à ce que toutes les listes soient établies et les partis politiques, avec les listes électorales indépendantes, prêts le 20 mai à s'engager dans la campagne électorale».

S'adressant à la classe politique, M. Charfi a déclaré : «Vous vous attendez à ce que l'Autorité soit le soutien technique organisationnel suffisant pour vous, et nous, nous attendons de vous un attachement aux règles de la concurrence loyale, honorable et démocratique, pour un véritable dénouement en Algérie qui se reflète dans l'image du nouveau Parlement.»

nouveautés dans les élections en Algérie», a-t-il assuré.

S'agissant du tirage au sort d'octroi des numéros d'identification pour les partis politiques et les listes indépendantes, M. Charfi a précisé que ces numéros resteront en vigueur dès le début de la campagne jusqu'au jour du scrutin.

Le tirage au sort a permis d'octroyer les numéros d'identification à 28 partis poli-